

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

PROJET D'APPUI AUX NEGOCIATIONS DES PROJETS GAZIERS ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES (PADG)

TERMES DE REFERENCE
RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA SMH
DANS SON PROCESSUS DE CERTIFICATION

I. CONTEXTE

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement des capacités et des cadres juridique et réglementaire. Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don précité.

II. OBJECTIF

La présente mission a pour objectif de sélectionner un cabinet pour l'accompagnement de la SMH dans son processus de certification.

III. MISSIONS/ACTIVITES

Le cabinet est amené à réaliser les tâches ci-après, réparties en quatre (4) phases, dont les trois (3) premières sont à rémunération forfaitaire et la quatrième et dernière phase est rémunérée au temps passé :

Phase I - Analyse de l'Etat des lieux du système qualité de la SMH et élaboration du plan d'action de mise à niveau :

- ✓ Réalisation d'un diagnostic du système qualité de la SMH par rapport aux normes ISO 9001:2015, ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018, comprenant une mise à jour des prérequis et une analyse de l'état de conformité de la SMH par rapport à ces prérequis ;
- ✓ Identifier les écarts par rapport aux normes ISO 9001:2015, ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018 et autres non conformités détectées ainsi que les contraintes existantes par rapport aux moyens disponibles ;
- ✓ Elaboration d'un plan d'actions détaillé pour la mise à niveau de la SMH par rapport aux trois (3) normes de certification cibles.

Phase II - Appui de la SMH dans la mise en œuvre du plan d'action de mise à niveau : Cette phase est consacrée à l'organisation et la planification de toutes les étapes nécessaires pour mettre en place un système qualité conforme aux exigences de certification sur la base du plan d'action de mise à niveau défini au préalable. Le cabinet doit, en concertation avec les structures concernées de la SMH mener les tâches suivantes :

- ✓ Définir la méthodologie de mise en œuvre du plan d'action de mise à niveau ;

- ✓ Appuyer la SMH dans la structuration d'une équipe d'implantation du système qualité en général (comité de pilotage, pilotes de processus, ambassadeurs qualité et auditeurs qualité) et pour la mise en œuvre du plan d'action de mise à niveau, en particulier ;
- ✓ Sensibiliser et former l'équipe d'implantation du système qualité ainsi que les responsables des processus à couvrir ;
- ✓ Mettre en œuvre le plan d'action de mise à niveau ;
- ✓ Former une équipe SMH pour une qualification d'ambassadeurs et auditeurs internes qualité ainsi que dans la vérification du système qualité (audits internes et revue de direction) ;
- ✓ Appuyer la SMH dans la mise en œuvre effective du système qualité (description des processus et élaboration du système documentaire) et Former les équipes concernées de la SMH sur la rédaction du système documentaire qualité (supports de suivi et de reporting) ; et
- ✓ S'assurer que les exigences de certification sont prises en comptes par les procédures SMH existantes.

Phase III - Réalisation du Pré-audit de certification et mise à jour du cahier de charges pour le recrutement d'un organisme certificateur :

- ✓ Identifier des besoins complémentaires éventuels, n'ayant pas été pris en compte dans le plan d'action de mise à niveau et appuyer la SMH dans leur mise en œuvre ;
- ✓ Réaliser l'audit de pré-certification (audit blanc) ;
- ✓ A la suite de l'audit de pré-certification, le cabinet doit :
 - Assister la SMH dans la mise en œuvre des actions correctives découlant de l'audit de pré-certification ;
 - Mettre à jour et compléter un cahier de charges pour le recrutement de l'organisme certificateur.

Phase IV: Accompagnement de la SMH dans la sélection de l'organisme certificateur et dans la phase d'audit de certification :

- ✓ Assurer l'appui de la SMH dans le processus de sélection de l'organisme certificateur (évaluation des offres des candidats certificateurs ; négociation) ;
- ✓ Appuyer la SMH dans la phase d'audit de certification ainsi que dans le processus d'obtention du certificat.

IV. LIVRABLES ET CALENDRIER

- **Calendrier**

Après la notification du marché, l'exécution de la mission commencera dès transmission par le Client de l'ordre du service pour exécuter cette mission et s'étalera sur une période de six (06) mois .

- **Livrables :**

La mission comporte deux parties :

- a) **Une partie A : forfaitaire**

Pour cette mission, les livrables attendus de cette partie correspondent aux activités décrites aux phase 1 à 3 de la section III et sont les suivants :

- Rapport R1 : rapport intermédiaire à la fin de la phase I ;

- Rapport R2 : rapport intermédiaire à la fin de la phase II ;
- Rapport R3 : rapport intermédiaire à la fin de la phase III.
-
- Ces rapport décriront :
 - ✓ Les activités du cabinet durant la phase ;
 - ✓ Les activités prévues pour la phase suivante ;
 - ✓ Un planning des activités jusqu'à la fin de mission avec leur répartition prévisionnelle. Ces rapports intermédiaires seront, notamment, utilisés comme supports lors des débriefings de fin de phase avec la SMH. L'approbation par la SMH des rapports intermédiaires constitue une condition nécessaire à la réalisation de l'étape suivante.
- Rapport 4 : Rapport final, de rapport doit être rédigé et remis par le cabinet à la SMH, à la fin de la mission. Le rapport final présentera notamment un bref historique de la situation antérieure et de la problématique de la mission, ainsi que :
 - ✓ La description précise des actions réalisées ;
 - ✓ Les résultats obtenus ;
 - ✓ Les éventuelles suggestions du cabinet sur les processus de la SMH susceptibles de mise à niveau complémentaire post audit de certification (maintien et amélioration de la conformité de certification).
- ✓ **Une partie B : temp passé**

Dans le cadre de cette partie, le consultant aura à fournir les livrables définis à la demande du client (Voir phase 4 du chapitre III).

V. PROFIL

Le Cabinet doit avoir l'expérience nécessaire pour remplir sa mission. Il doit notamment :

- Avoir une expérience confirmée dans les domaines de l'implantation et/ou de l'accompagnement à la certification ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015 et ISO 45001 :2018 ; et
- Avoir une Expertise en matière de système de management ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015 et ISO 45001 :2018.
- Les références attestées pour des missions pertinentes durant les six (06) dernières années.
- Avoir une expérience d'accompagnement à la mise en place de la certification ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015 et ISO 45001 :2018 dans une structure similaire à la SMH.

VI. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET QUALIFICATION DU PERSONNEL-CLÉ

Le Cabinet devra mobiliser lors de la mission, une équipe dont le personnel clé présente les qualifications minimales suivantes :

Expert	Diplôme/Expérience
Deux Experts en certification qualité	- Etre titulaire d'un Diplôme d'enseignement supérieur (au moins BAC+5) en Management Qualité ou équivalent et avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de la certification qualité (normes ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015 et ISO 45001 :2018).
Un Experts en Audit de Certification management de l'Environnement	Être titulaire d'un Diplôme d'enseignement supérieur (au moins BAC+5) en Audit de Certification ou équivalent et avoir réalisé au cours des six (6) dernières années, au moins, deux (2) missions d'audit de certification similaires (normes ISO 14001 :2015)
Un Experts en Audit de Certification management de la Santé et Sécurité au travail	Être titulaire d'un Diplôme d'enseignement supérieur (au moins BAC+5) en Audit de Certification ou équivalent et avoir réalisé au cours des six (6) dernières années, au moins, deux (2) missions d'audit de certification similaires (normes ISO 45001 :2018)
Un ou plusieurs Experts en Audit de Certification, permettant de couvrir les trois (3) normes visées	Etre titulaire d'un Diplôme d'enseignement supérieur (au moins BAC+5) en Audit de Certification ou équivalent et avoir réalisé au cours des six (6) dernières années, au moins, deux (2) missions d'audit de certification similaires (normes ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015 et ISO 45001 :2018).

Le Consultant est toutefois invité à proposer d'autres compétences jugées appropriées pour répondre aux besoins de la mission.

VII. MODALITÉS D'EXÉCUTION

- La SMH désignera un point focal qui sera l'interlocuteur du Consultant et de ses experts dans le cadre de la présente mission ;
- Le point focal mettra la documentation existante sur le projet et tout autre document jugé pertinent, à la disposition du Consultant. Toutefois, le Consultant sera seul responsable de la collecte des informations nécessaires au travail de benchmark et de la recherche documentaire permettant de motiver et appuyer ses avis et recommandations dans le cadre de la mission ;

- Le Consultant mobilisera par ses soins tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de la mission, y compris les infrastructures nécessaires pour la revue des modèles, la reproduction et l'impression des documents ;
- Tous les rapports, notes et correspondances fournis dans le cadre de la présente mission seront transmis au point focal de la SMH. Tous les rapports seront considérés comme une propriété des autorités mauritaniennes.
- Il est prévu que le travail soit effectué principalement dans le bureau du Consultant. Il n'y a pas de services, installations et biens à mettre à disposition du Consultant par le Client pour la réalisation de cette mission.

VIII. CONFLIT D'INTÉRÊT

Le Consultant est tenu de divulguer tout conflit d'intérêt réel, apparent ou potentiel découlant d'autres missions. Lorsque le Consultant représente actuellement une partie ou des parties prenantes potentielles qui créeraient un conflit d'intérêt ou dans la mesure où un conflit d'intérêt pourrait survenir à l'avenir, le Consultant doit détailler toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour éviter les conflits d'intérêt en rapport avec l'exécution de cette mission.

IX. CONFIDENTIALITÉ

Le Consultant est tenu de garder confidentielles toutes les informations reçues, recueillies ou communiquées, directement ou indirectement, par les autorités, agences, ministères, la Banque mondiale ou d'autres parties prenantes, ainsi que toutes les copies ou analyses qu'il a faites, ou qui ont été faites par des tiers, sur la base de ces informations (collectivement, le matériel). Le Consultant utilisera le matériel exclusivement pour fournir les services décrits dans les présents termes de référence. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations du domaine public.